

29

## Commission permanente

### Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

49936

12 - Aménagement et développement des territoires

#### Appel à dossier dynamisation des centres-bourgs - Année 2022 - Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet - Renonciation à une subvention

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 23 janvier 2023 accordant une subvention à la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet ;

## Expose :

Par décision de la Commission permanente du 23 janvier 2023, le Département d'Ille-et-Vilaine a attribué à la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet une subvention de 50 000 euros au titre de l'appel à dossiers « dynamisation des centres-bourgs par l'habitat et les services » pour le projet de rachat de foncier à l'Etablissement public foncier de Bretagne, en vue de créer 6 logements locatifs sociaux.

Le dispositif prévoit que le démarrage de l'opération soit effectif avant le 31 décembre 2023, sur présentation de l'acte de vente signé.

Par courrier du 15 juillet 2024, la commune a informé le Département que cette opération est reportée. En effet, le plan de financement maintient un reste à charge de 53 000 euros trop élevé pour la commune. En retour, la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet a été informée de l'annulation de la subvention au regard du règlement de l'appel à projets.

## Décide :

- de prendre acte de la décision de la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet de reporter l'opération ayant bénéficié de l'aide de 50 000 euros attribuée par la Commission permanente le 23 janvier 2023 ;

- d'annuler la subvention et les crédits correspondants inscrits sous l'imputation 204.55.2041482.019.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242722

Pour extrait conforme